



Reconnaitre un enfant adopté par une femme célibataire

Par **sinbad_old**, le **22/11/2007** à **15:20**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir s'il est possible de reconnaître un enfant adopté par une femme célibataire ?

Mon cas particulier est le suivant : lorsque j'ai rencontré ma compagne, elle était en procédure d'adoption en tant que femme célibataire, cette procédure s'est poursuivie alors que nous construisions notre couple. Sa procédure ayant aboutie, elle s'est retrouvée mère d'une petite fille, je l'ai toujours accompagnée et soutenue tout au long du parcours, me suis rendu avec elle dans le pays d'origine de l'enfant pour aller la "chercher" et cette petite fille me considère comme son père (tout comme je la considère comme ma fille) depuis ce jour, cela fait maintenant 6 ans. Malheureusement ma compagne m'a quitté il y a 2 ans, elle a forcément la garde exclusive de l'enfant et puisqu'il n'est pas possible d'adopter un enfant 2 fois ma question est finalement la suivante est-il possible d'être reconnu légalement comme père de fait, sinon quel forme juridique peut nous lier légalement ma fille et moi ?

Merci pour vos réponses.

Sinbad